

Décision 19-DCC-68 du 17 avril 2019

relative à la prise de contrôle conjoint d'un fonds de commerce de détail à dominante alimentaire par la société Roubaix-dis aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Posted on: 26 juillet 2019 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Société Géant Casino et
ACDLeC

Dispositif(s)

Autorisation

Sens de la décision

Autorisation
Information rendue disponible
le 27 mai 2019

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Société Distribution Casino
France

Lire

Le texte intégral de la décision

81.2 Ko